



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 septembre 2023 — N° 64

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Roxanne Marcotte pour sa persévérance et sa détermination.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale du personnel de soutien scolaire.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du lac Saint-François.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal inc.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du partenariat entre les villes de Drummondville et de La Roche-sur-Yon.

28 septembre 2023

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Le Parados inc.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de rendre hommage M. Jean-Louis Lebreux, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire du *Journal Les 2 Rives*.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de saluer l'entraide et la solidarité des citoyens de Senneterre et de Val-d'Or lors des feux de forêt de l'été 2023.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner le succès du festival Petite-Nation en fête organisé par Les Productions Les 2 Vallées.

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de féliciter les athlètes de la circonscription de Louis-Hébert ayant participé aux Jeux du Québec.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Sainte-Maria-Goretti n° 9988.

28 septembre 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec sur la mise en application des dispositions de la Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé (L.Q. 2020, c. 6).

(Dépôt n° 848-20230928)

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Société d'habitation du Québec;
(Dépôt n° 849-20230928)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 du Tribunal administratif du logement.
(Dépôt n° 850-20230928)

28 septembre 2023

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 9 mai 2023 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant l'amélioration de la desserte aérienne aux Îles-de-la-Madeleine;

(Dépôt n° 851-20230928)

La réponse à la question écrite n° 35 concernant l'évolution du nombre d'inscriptions dans les programmes d'éducation à la petite enfance, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 juin 2023 par M. Zanetti (Jean-Lesage).

(Dépôt n° 852-20230928)

Mme la présidente dépose :

Le rapport d'activités et de gestion 2022-2023 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

(Dépôt n° 853-20230928)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 27 septembre 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 854-20230928)

28 septembre 2023

Dépôts de pétitions

Mme Blais (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 35 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la compensation financière pour la perte d'abris ou de camps due au feu de forêt 281.

(Dépôt n° 855-20230928)

Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 254 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les horaires de travail à temps complet pour le personnel de soutien scolaire.

(Dépôt n° 856-20230928)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 27 septembre 2023 sur la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

28 septembre 2023

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore le fait que les Québécois font les frais de l'improvisation et de l'incapacité du gouvernement caquiste à réaliser des projets d'infrastructures de grande envergure, notamment dans les domaines de la santé, des services de garde et des transports, dans des délais opportuns;

QU'enfin, elle invite le gouvernement caquiste à faire preuve d'une plus grande rigueur dans la planification des projets d'infrastructures afin de bénéficier d'une plus grande célérité dans leur réalisation, dans le respect de la capacité de payer des Québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 133 en annexe)

Pour : 24 Contre : 74 Abstention : 0

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le décès de Mme Gaëlle Fedida, coordonnatrice aux dossiers politiques à l'Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale;

QU'elle se souvienne de cette militante féministe déterminée qui a fait avancer la cause des femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants;

28 septembre 2023

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance de lutter contre la violence conjugale et de soutenir les victimes;

QU'enfin, elle observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les délais de traitement des dossiers de regroupement familial; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Morin (Acadie), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale se souvienne du décès de Joyce Echaquan, survenu dans des circonstances tragiques à l'hôpital de Joliette le 28 septembre 2020;

QU'elle réitère ses condoléances à son conjoint, à ses enfants et à la communauté des Atikamekw de Manawan;

28 septembre 2023

QU'elle reconnaisse que les personnes des Premières Nations et les Inuit ont le droit d'avoir un accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle;

QU'elle souligne l'importance de reconnaître et respecter les savoirs et connaissances traditionnelles et vivantes des autochtones en matière de santé;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire de Joyce Echaquan.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) présente une motion concernant l'immigration temporaire et la capacité d'accueil du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;

28 septembre 2023

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 34, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens.

Après débat, le rapport est adopté.

28 septembre 2023

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues, ainsi que les amendements transmis par M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, l'amendement proposé par M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, est mis aux voix.

L'amendement est adopté.

Du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements proposés par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), et à leur lecture.

Les amendements de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) sont successivement mis aux voix et rejetés.

Les amendements de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) sont successivement mis aux voix et rejetés.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

Débats de fin de séance

À 13 h 01, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Morin (Acadie) à Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, portant sur le sujet suivant : « l'incapacité du gouvernement caquiste de livrer de grands projets d'infrastructures »;

28 septembre 2023

- le deuxième, sur une question adressée par M. Zanetti (Jean-Lesage) à M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, portant sur le sujet suivant : « le nickel dans l'air ». M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, remplace le la ministre pour ce débat;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à Mme Roy, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « l'incapacité du gouvernement caquiste de livrer les places requises en CPE ».

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 3 octobre 2023, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 13 h 39, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 3 octobre 2023, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

28 septembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 133)

POUR - 24

Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Ghazal (QS)	Nichols (IND)
Beauchemin (PLQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Derraji (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bouazzi (QS)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	Massé (QS)	
		Morin (PLQ)	

CONTRE - 74

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blais (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
	Guillemette (CAQ)		Tremblay (CAQ) (Hull)